



Doc. 14461
23 janvier 2018

Protéger les enfants touchés par des conflits armés

Amendement¹ n° 2

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 5.6.2, insérer le paragraphe suivant:

« en assurant l'accès des enfants à la langue du pays d'accueil par des programmes linguistiques adaptés et spécifiques, mis en place par le pays d'accueil à très courte échéance;»

1. 2018 - Première partie de session

